

No. 38.

2me Session, 5e Parlement, 19 Victoria, 1856.

BILL.

Acte pour permettre aux créanciers des officiers publics, de saisir-arrêter, après jugement, les salaires et traitements des dits officiers, leurs débiteurs, en certains cas.

Reçu et lu, la première fois, lundi, 3 mars 1856.

Seconde lecture, lundi, 10 mars 1856.

M. MARCHILDON.

TORONTO :
IMPRIME PAR JOHN LOVELL,
YONGE STREET.